

APPAREILS INCLUS dans la CARTE MYTIGNES

POUR TOUT CAS PARTICULIER SE REFERER AU RESPONSABLE EXPLOITATION

CATEGORIES		REMONTEES MECANIQUES / LIFTS				
		PERCE NEIGE *	FRESSE	TUFS	PALAFOUR	PAQUIS
						
CATEGORIES		● Autorisé	✗ Non autorisé			
	VTT, VELO ELECTRIQUE	✗	●	●	●	●
	PIETON	● Déconseillé aux enfants < 90 cm	● Montée UNIQUEMENT	● Montée UNIQUEMENT	● Montée UNIQUEMENT	✗
	PORTE BEBE pour enfant < 110 cm	● Obligatoire	● Obligatoire	● Obligatoire	● Obligatoire	● Obligatoire
	POUSSETTE	●	✗	✗	✗	✗
	ANIMAUX en laisse	●	✗	✗	✗	✗
	BLESSE TRONC MEMBRE INFERIEUR	✗	✗	✗	✗	✗
	BLESSE MEMBRE SUPERIEUR	●	✗	✗	✗	✗
	PARAPENTE	●	✗	●	✗	✗
	FAUTEUIL ROULANT	✗	✗	✗	✗	✗

* Eté 26 : Funiculaire inclus dans les cartes MYTIGNES ≥ 3 jours

Tout engin non stipulé explicitement dans cette liste n'est pas autorisé sur les remontées mécaniques de Tignes

Pour toutes informations complémentaires se référer aux **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)** d'Altta

Explications à communiquer concernant les restrictions d'accès aux jeunes enfants :

1/ Souci d'accompagnement de l'enfant :

Le public de l'été est moins aguerri à l'utilisation des remontées mécanique que celui de l'hiver. On peut donc se poser la question de la gestion de façon sécuritaire de l'enfant tout du long du trajet ainsi que de la réaction de l'enfant comme de l'accompagnant en cas d'arrêt prolongé de l'appareil. Nous ne souhaitons pas être confronté à un accident de chute d'un enfant depuis un siège.

2/ Souci d'évacuation verticale :

Nous savons évacuer les enfants au sol quelques soit leur âge mais notre mission ne s'arrête pas là, nous devons aussi acheminer les clients en lieu sûr. Les laisser au sol au milieu d'une simple pente herbeuse à bonne distance d'un chemin balisé ou d'une route n'est pas envisageable. L'hiver, il est plus rapide et facile de traverser en ski pour rejoindre la piste la plus proche. Nous pouvons aussi nous appuyer sur le service des pistes pour la gestion des clients au sol. L'été, pas de service des pistes, à pied il est bien plus long de rejoindre un endroit sécurisé, est-ce que les clients ont bien toujours des chaussures adaptées à ce type de terrain ? Un enfant de plus 1m10 sera plus à même d'évoluer dans ce milieu qu'un enfant moins âgé ou moins développé physiquement.

3/Utilisation des portes bébé :

Obligatoire pour tous les enfants de moins de 1m10.

Cas 1 : Pour les enfants de moins 90cm, enfant dans le porte bébé, porte bébé tenu sur le siège par un adulte.

Cas 2 : Pour les enfants de 90 à 110cm, enfant asis à proximité immédiate d'un adulte, porte bébé vide accroché séparément au siège pour le trajet.